

Réunion Publique du 2 mars 2024

Une Municipalité engagée pour une École
de l'excellence, de l'égalité et du bien-être

Des Infrastructures scolaires de qualité

La Municipalité d'Arnac La Poste a toujours donné une priorité à son école dans ses investissements. Depuis 2016, un programme pluriannuel de rénovation a démarré et va se terminer en 2024. Les travaux ont déjà permis de réorganiser et rénover la salle de sieste, la BCD (Bibliothèque Centre Documentaire), la salle de garderie, les couloirs, la salle de motricité, 2 salles de classes en 2021 et en 2022. Une nouvelle salle a été rénovée en 2023 et la dernière est programmée en 2024. Une climatisation a également été installée dans la salle de sieste.

Tous les travaux ont été pensés pour accueillir des enfants handicapés et à mobilité réduite.

Notre école offre également tous les équipements nécessaires à l'éveil de l'enfant et a même le label « école numérique » avec tablettes, vidéoprojecteurs et tableau interactif.

Coût des investissements

- Mise en accessibilité de l'école
- Réorganisation et rénovation de la salle de sieste, de la BCD (Bibliothèque Centre Documentaire), de la salle de garderie, des couloirs et des sanitaires, de la salle de motricité, des 4 salles de classes
- Installation d'une climatisation

216 140 €
HT

	Financement
Etat (DETR)	51 165 €
Conseil Départemental	53 460 €
Fonds propres de la commune	111 515 €

Le budget alloué aux fournitures scolaires à la hauteur des besoins des enseignants

Le budget destiné aux fournitures scolaires représente tous les ans un montant de **6 000 €**. Ce montant est constant depuis de nombreuses années et **ne fluctue pas en fonction des effectifs**.

De plus, la commune prend à sa charge tous les frais de déplacement lors des sorties scolaires et des trajets pour aller à la piscine à La Souterraine (avec soit le car communal, soit avec une société de transport).

Cette année 2022, en plus de la rénovation de la salle de maternelle, divers investissements ont été réalisés :

- Remplacement du photocopieur pour un montant de **2 871 €**
- Achat de mesureurs de qualité de l'air pour un montant de **412,50 €**, opération subventionnée à 100% par l'Etat.

Le Conseil municipal a décidé aussi de participer au coût du transport scolaire des élèves de la maternelle et de l'élémentaire d'Arnac-la-Poste. Ets pris également en charge les coûts des transports lors des sorties scolaires et les sorties à la piscine.

Un restaurant scolaire répondant aux exigences liées à la sécurité alimentaire et pour une qualité nutritionnelle des repas.

En 2022 et ce depuis de nombreuses années, 98% les enfants fréquentant l'école prennent leurs repas à la cantine scolaire. Cela est dû à plusieurs raisons :

- des **Infrastructures de qualité** permettant aux enfants une prise de repas dans de bonnes conditions et qui ont également permis de répondre aux obligations sanitaires pendant la pandémie de COVID19,
- des **tarifs** accessibles pour les budgets de toutes les familles,
- **des repas conçus et cuisinés sur place par notre cantinière.**

Tarifs 2022/2023 :

- **2,20 €** pour les scolaires (tarif à 1 euro pour les enfants dont les parents bénéficient du

RSA ou dont le QF est inférieur à 380 € pour une personne seule avec enfants et inférieur à 450

€ pour un couple avec enfants)

- **3,60 €** pour les adultes

Malgré la hausse des prix des matières premières, la Municipalité n'a pas souhaité augmenter à nouveau les tarifs de la cantine en 2022. Ces tarifs avaient été légèrement augmentés en 2021 (+ 5 centimes pour les scolaires, + 10 centimes pour les adultes).

Pourtant, plusieurs mesures obligatoires de la **loi EGALIM** concernant la restauration collective ont été mises en place notamment :

- Un menu végétarien une fois par semaine,
- Une diversification des sources de protéines,
- La lutte contre le gaspillage alimentaire,
- L'interdiction des ustensiles en plastique,
- 50 % de produits de qualité et durables, dont au moins 20 % de produits biologiques.

La Municipalité a décidé d'assumer en grande partie les conséquences financières de ces directives. Le coût réel d'un repas est proche de 10€.

De nombreux **investissements** ont été réalisés en 2022 pour améliorer la qualité de travail des agents et pour renouveler le matériel des cuisines vieillissant :

- Achat de matériel de cuisine : un fourneau à induction, une armoire négative, une cellule de refroidissement, armoire froide à chariot pour un coût total de **17 198 € TTC** avec une **subvention de l'Etat** dans le cadre du plan de relance de **8 170 €**,
- Achat de Claustras pour séparer les maternelles et les primaires et ainsi faciliter la prise du repas dans le calme des plus petits. Coût : **1 824 € TTC**.

Ont été mis en place de nombreux ateliers sur le **tri sélectif et la lutte contre le gaspillage alimentaire** auprès des enfants de notre école, ateliers encadrés par Vincent Vigier, en service civique dans notre collectivité.

A été entre autres, quantifié le gaspillage alimentaire de la cantine sur plusieurs repas et plusieurs semaines au cours de l'année 2021-2022. Le but des différentes pesées auxquelles participaient les élèves, était de réduire le gaspillage dans les assiettes. Ce but a été atteint grâce à la sensibilisation des élèves qui ont pris de très bonnes habitudes durant le repas. Le zéro gaspillage n'a pas été atteint, mais l'évolution réalisée par les élèves doit être soulignée puisque les chiffres obtenus sont bien meilleurs que dans d'autres cantines de France. Cette sensibilisation des

enfants au gaspillage alimentaire se poursuit depuis grâce aux agents municipaux qui encadrent les enfants pendant le temps de restauration.

[Un service de Garderie répondant aux besoins des familles.](#)

La garderie, ouverte de 7h à 8h50 et de 16h30 à 19h, se fait dans une salle du rez de cour de l'école, offrant aux enfants un véritable espace dédié à ce temps périscolaire.

Le Conseil Municipal applique les tarifs suivants :

- **0,50 €** pour 30 minutes par jour de garderie et par famille
- **et 1 €** par jour au-delà de 30 minutes (quelle que soit la durée) par jour et par famille
- un minimum forfaitaire de 15 € pour l'année scolaire aux familles.

La Municipalité a décidé de ne pas augmenter les tarifs depuis 2014 afin de permettre à chaque famille installée sur notre commune, d'avoir accès à un mode de garde accessible à tous.

Depuis la rentrée 2020, il est observé une augmentation de fréquentation par les enfants de la garderie scolaire, qui s'explique par la qualité du service proposé, les tarifs mis en place et la difficulté à trouver d'autres modes de garde sur notre territoire. La Municipalité a même dû renforcer l'équipe encadrante lorsque les effectifs en 2021 ont atteint parfois 20 enfants le soir, de façon à ne refuser aucun enfant.

[De nombreuses activités périscolaires proposées en continuité des activités scolaires.](#)

[Temps découvertes](#)

Depuis 2021, la **Commune d'Arnac-La-Poste** avec le **service Jeunesse de la Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche (CCHLEM)** a décidé de proposer aux enfants de l'école d'Arnac-La-Poste, des **ateliers et activités sports les lundis de 16h30 à 17h30 sur inscription.**

Les thèmes des ateliers sont nombreux et varient tous les ans en fonction de l'animateur. Voici quelques exemples de thèmes proposés : l'initiation « aux gestes de 1ers secours », l'initiation à la musique et découverte d'activités sportives...

Coût des ateliers d'une heure/semaine pour une année scolaire : **660 €**

Financement de ces ateliers :

- Commune d'Arnac-La-Poste : **270 €** / année scolaire
- CAF : 0,55 € par enfant et par année scolaire
- Part Familles (par enfant inscrit) : 6 € pour 1 trimestre, 9 € pour 2 trimestres ou 18 € pour 3 trimestres
- Le reste à charge de la CCHLEM

[Dispositif CLAS](#)

En partenariat avec la **Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche**, a été mis en place un **dispositif CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité)** au sein de notre école depuis la rentrée 2022. Il s'agit d'un dispositif proposé aux élèves en difficulté. Celui-ci met à disposition des ressources complémentaires pour leur permettre de s'épanouir davantage dans leur environnement scolaire et réussir leur scolarité. Ce dispositif est entièrement pris en charge par la CAF et est gratuit pour les familles et la commune. Ce dispositif a lieu les lundis de 16h30 à 18h. 8 enfants sont inscrits en 2022 et 7 en 2023.

[Missions Service Civique](#)

Dans le cadre d'une mission de Service Civique de « Sensibilisation du grand public au développement durable et à l'environnement », nous avons recruté pour une durée de 8 mois en 2022, **M. Vincent VIGIER** qui est intervenu entre autres sur les temps périscolaires en proposant aux enfants de la garderie des **ateliers de sensibilisation au tri sélectif** et à la cantine, **des animations de sensibilisation contre le gaspillage alimentaire**.

Nous avons également accueilli **Emma Robin** en Service Civique dont la mission était de participer à la politique jeunesse et enfance de notre Commune. Elle est intervenue notamment sur tous les temps périscolaires (récréation pause méridienne et garderie) les lundis, mardis et jeudis pour proposer des **ateliers aux élèves (jeux extérieurs, atelier conte, atelier dessin, atelier théâtre etc...)**. Elle a aidé à l'encadrement des maternelles pendant le temps repas.

[Opération Haiécolier](#)

Les écoliers d'Arnac-La-Poste ont participé en 2021, 2022 et 2023, à **l'opération haiecolier** portée par la Fédération de Chasse. Au

programme, plantation d'une haie suivie de la visite de l'exposition sur la biodiversité des haies, prêtée par le SYDED, installée dans la salle des mariages à la mairie et commentée en 2022 par Vincent VIGIER (en service civique sur notre commune).

Cette opération est reconduite en 2024.

La Municipalité d'Arnac La Poste, de par l'infrastructure scolaire qu'elle offre, des services et activités périscolaires qu'elle propose, des moyens alloués à la pédagogie ainsi que des tarifs qu'elle applique, contribue pleinement à atteindre l'objectif que s'est fixée l'Education Nationale : Une École engagée pour l'excellence, l'égalité et le bien-être. La politique mise en place par la Municipalité participe pleinement à lutter contre les inégalités sociales et scolaires.

Des effectifs qui vont se maintenir dans les années à venir

L'école compte actuellement 49 élèves

Effectifs 2023 - 2024									
3 Classes	CM2	CM1	CE2	CE1	CP	GS	MS	PS	TPS
	11	6	4	8	4	7	6	3	1
	17		16			16 +1			

A la rentrée 2024, les prévisions par l'inspection académique sont de 49 élèves (estimation au 30 nov 2023). Depuis ces estimatifs, des arrivées d'enfants sur la commune sont annoncées pour la rentrée 2024 entraînant une hausse de l'effectif qui passe alors à **54 élèves**.

Effectifs 2024 – 2025 : prévision basse : 45 + 4TPS Prévision haute : 54 (50 + 4 TPS)									
	CM2	CM1	CE2	CE1	CP	GS	MS	PS	TPS
	3+1	10 +1	4	7+1	9	3 +1	4	5+1	4
1 ^{er} Scénario 3 classes	13 +2		20 +1			16 +2			
2 ^e Scénario 3 classes	17 +2			16 +1		16 +2			
1 ^{er} Scénario 2 classes	33 + 3					16 +2			
2 ^e Scénario 2 classes	24 +3				25 +2				

Conséquences d'une fermeture de classe à la rentrée 2024 :

- Dégradation des conditions d'apprentissage
- Risque de décrochage scolaire
- GS, CP, CE1 : classes charnières dans les apprentissages. Or les CP seront soit avec les maternelles et donc comment les aider à grandir et dans quelle ambiance l'apprentissage des fondamentaux va se faire ? Soit les CP seront avec les élémentaires dans une classe de 36 élèves, bien au-dessus des 24 requis pour acquérir les fondamentaux en CP et CE1 et garantir la réussite de tous les élèves.

Si on regarde la réalité de terrain, notre école accueille des enfants qui bénéficient d'un AESH (accompagnant d'élèves en situation de handicap) et des enfants qui bénéficient d'un PPRE (programme personnalisé de réussite éducative). Tous ses plans d'accompagnement ne seront efficaces que si les enseignants ont aussi du temps à leur accorder, temps d'autant plus indispensable du fait de la pénurie sur notre territoire de services médico-sociaux (orthophoniste, de pédopsychiatre, psychologue...) nécessaires pour le suivi de ces enfants et surtout son épanouissement.

Nous accueillons aussi des enfants anglo-saxons qui ont besoin d'un accompagnement particulier pour combler leurs lacunes et surmonter la barrière de la langue.

De Plus, les indices de position sociale nous situent à équivalence des quartiers prioritaires

Nous supprimer une classe entraîne obligatoirement un regroupement à 4 niveaux au sein d'une même classe avec un effectif de plus 25 élèves et donc une diminution du temps d'encadrement par l'enseignant de tous ces enfants qui en ont pourtant si besoin. Cela va donc à l'encontre des directives du gouvernement annoncées dans la circulaire de la rentrée 2023 : **Une École qui instruit, émancipe et protège.**

Sur le moyen et long terme, de telles fermetures sont donc sources d'inégalités territoriales et fragilisent le tissu social.

Enfin, les naissances sur notre commune permettent de prévoir des effectifs stables dans notre école jusqu'à la rentrée 2026.

Une Municipalité, force de proposition Un projet de territoire proposé depuis 2021

« Extrait de la circulaire rentrée 2023 »

Dans les zones rurales, actuellement concernées par une baisse importante de la démographie, un dialogue triannuel sera mis en place afin de partager un diagnostic avec les élus locaux sur la situation et les perspectives d'ouverture ou de fermeture de classes.

La Municipalité d'Arnac La Poste est dans ce dialogue avec l'inspection académique depuis 2021 et a même été force de proposition en portant un projet de territoire regroupant les 2 écoles primaires d'Arnac La Poste et St Sulpice Les Feuilles dans une même entité.

Les différents bulletins municipaux que nous avons édités, témoignent de l'engagement de la Municipalité d'Arnac La Poste à essayer de trouver une solution pour un maillage éducatif durable sur le territoire Nord Haute-Vienne.

Suite à la décision définitive de fermeture de classe le 5 février 2021 faisant passer notre école de 4 classes à 3, il nous semble indispensable que des discussions s'amorcent entre les différents acteurs (Elus et Education Nationale) pour réfléchir à une organisation scolaire pérenne sur le secteur Nord Haute-Vienne. Nous avons demandé à nouveau à être reçus par la DSDEN, **rendez-vous qui a eu lieu le 16 février 2021**. Suite à cette entrevue, la DSDEN a décidé d'organiser le **26 mars 2021** une réunion intitulée « organisation et évolution du tissu scolaire » avec tous les Maires du nord du Département à Magnac-Laval, qui hélas, n'a pas permis d'avancer sur le sujet. **Nous avons demandé qu'une suite soit donnée à cette 1ère réunion pour mener à bien cette réflexion sur notre territoire.**

Dès la rentrée 2022, nous avons aussi évoqué nos inquiétudes sur l'évolution du tissu scolaire sur notre territoire et les conséquences des politiques actuelles pour notre école en rencontrant notamment notre député Manon Meunier et l'inspection académique le jour de la rentrée scolaire.

En Décembre 2022, Il est annoncé à **nouveaux suppressions de postes** d'enseignants en primaire à la rentrée 2023 dans l'académie de Limoges. Comme l'a décidé le Président de la République, les écoles primaires ne seront plus fermées contre l'avis des maires mais la fermeture de certaines classes en fonction des besoins va se poursuivre. Ce sont donc les écoles comme la nôtre qui se sont retrouvées à nouveau dans le viseur de l'Education Nationale et menacées d'une fermeture de classe pour la rentrée 2023. L'école de St Sulpice de part également la baisse des effectifs, s'est retrouvé également susceptible de perdre un poste.

Suite à notre demande auprès de la DSDEN, une nouvelle réunion des Maires, organisée par l'inspection académique, s'est tenu le mercredi 18 janvier 2023 à Mailhac sur Benaize pour mener une réflexion sur le tissu scolaire du secteur Arnac-la-poste, SaintSulpice- Les-Feuilles, Lussac-Les-Eglises, établir un état des lieux, poser un constat et échanger sur les diverses situations. Nous avons alors évoqué notre proposition de regroupement des 2 écoles Arnac St Sulpice compte tenu que les écoles à une seule classe ne seraient pas dans le viseur de la carte scolaire. Nous avons montré aux élus présents de la qualité de notre école et totalement adaptée à la petite enfance. Ce projet consiste à créer une même entité scolaire entre les 2 communes avec un pôle maternelle à Arnac et un poste élémentaire à St Sulpice.

Le 26 janvier 2023 : Réunion à St Sulpice Les Feuilles en présence des représentants de parents d'élèves de St Sulpice et élus des différentes communes. Nous avons alors continué à porter ce projet et même parler de la possibilité de créer un syndicat intercommunal à vocation scolaire permettant même aux communes n'ayant plus d'école mais pourtant finançant la scolarité des enfants de leur commune, de retrouver une place dans les prises de décisions.

Le 27 janvier 2023 (lendemain de cette réunion) : annonce du retrait de la suppression du poste d'enseignant à St Sulpice. Nous avons été ravis pour eux mais pour nous le combat continuait.

Le 30 Janvier 2023 : Nouvelle réunion à Arnac La Poste où maires, élus, conseiller départemental et parents d'élèves d'Arnac étaient présents. Nous avons continué à défendre auprès de notre conseiller départemental la nécessité de ce projet de territoire bien que St Sulpice n'avait plus de suppression de poste.

Le 6 Février 2023 : Nouvelle réunion publique à Arnac La Poste en présence élus, maires, conseillers municipaux, conseillers

départementaux, présidents d'associations, et même des parents d'élèves d'autres communes.

Le 24 février 2023 : CDEN => Retrait de la suppression du poste d'enseignant pour Arnac La Poste pour la rentrée 2024 mais avec une condition : Obligation d'un projet de territoire entre au moins Arnac et St Sulpice. Siégeant au CDEN, j'en ai informé immédiatement mon collègue maire de St Sulpice.

En décembre 2023: annonce à nouveau d'une nouvelle possible fermeture d'une classe à la rentrée 2024 à Arnac La Poste mais également à St Sulpice Les Feuilles comme prévu !

Le 16 janvier 2024: réunion à St Sulpice entre l'inspection académique et les élus d'Arnac La Poste et St Sulpice Les Feuilles montrant les conséquences des suppressions des postes pour nos écoles. Nous avons à nouveau soutenu le projet de fusion des 2 écoles avec une réorganisation des pôles

Le 29 Janvier 2024: Réunion à St Sulpice Les Feuilles en présence des représentants de parents d'élèves et élus des 2 communes où nous avons expliqué l'intérêt de cette fusion avec les postes sauvés ainsi que les emplois des agents communaux. Nous avons essayé de répondre aux inquiétudes des représentants de parents d'élèves de St Sulpice notamment sur le transport scolaire.

Par les différents échanges depuis plus de 2 ans, nous avons déjà l'adhésion des parents d'élèves fréquentant notre école sur ce projet proposé. Et je les remercie de leur soutien, d'avoir également porté ce projet même auprès des parents de St Sulpice.

12 février 2024 : Réunion à l'inspection académique => Proposition d'un RPI avec maintien des 2 postes dans les 2 écoles.

Ce projet n'a pas obtenu l'adhésion de la Municipalité de St Sulpice Les Feuilles ni en 2023 ni en 2024. Le 13 février, la municipalité de St Sulpice nous informait du refus du RPI proposé par l'IA. Nous ne pouvons que déplorer leur décision risquant d'entraîner la suppression du poste à Arnac mais aussi celui de St Sulpice.

Maintenant, il nous faut attendre la décision du CDEN qui aura lieu ce lundi 4 mars après-midi pour connaître le sort réservé à notre école. Peu importe la décision, nous restons convaincus que la solution pour un tissu éducatif durable dans le Nord haute Vienne est en premier une fusion des

écoles d'Arnac La Poste et St Sulpice mais aussi la création d'un syndicat intercommunal à vocation scolaire pour les prises de décisions à venir sur le sujet de l'école soient des décisions collectives avec une vision partagée.

Comme aime le dire Nicolas (maire de Cromac) Seul on va plus vite, ensemble on va plus loin ».

Et on aura bien besoin de ce collectif compte tenu des dernières annonces gouvernementales

Est paru le décret actant 10 milliards d'euros de coupe budgétaire publié au « Journal officiel » avec près de 700 millions d'euros du budget annulés pour l'Education Nationale, ce qui correspondrait entre 8000 et 11000 postes d'enseignant.

Mais où trouvé ces économies quand on a déjà tout supprimé ?

Je remercie Manon, Isabelle et Christian de leur présence qui vont sûrement pouvoir nous éclairer sur ce sujet et les conséquences sur l'avenir de nos écoles